

Délibération du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE

Nombre de membres

- En exercice : 9
- Quorum : 5
- Présents : 9
- Votants : 9

L'an deux mil vingt-six, le 6 juillet, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de REIGNIER-ÉSERY, dûment convoqué, s'est réuni à 20 heures, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Lucas PUGIN, Président.

Date de la convocation : 30 juin 2026

Mme I. SAGE ne prend pas part au vote pour l'association l'Entre-Nous, étant membre du bureau

Présents : MM. L. PUGIN, S. LE MOAL, L. BIZOT, N. ZERARI, I. BADEIGTS, I. SAGE, A. CHRIST, P. NUSSBAUM et G. PIGACHE

Secrétaire de séance : Mme I. SAGE

2026DELIB014 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

7.10.1 Subventions et secours

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2026DELIB003 du Conseil d'administration en date du 9 mars 2026 portant approbation du budget 2026 ;

Vu l'avis de la commission solidarité en date du 29 juin 2026 ;

Considérant l'objet du Centre Communal d'Action Sociale ;

Considérant l'objet des associations à vocation sociale qui ont sollicité une subvention du CCAS ;

Considérant l'instruction des demandes ;

Après l'exposé de Madame la Vice-présidente,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : Accorde, au titre de l'année 2026, les subventions aux associations pour un montant total de 3 950 € selon le tableau ci-après :

Associations	Objet	Montants demandés en 2025	Montants votés en 2025	Montants proposés par la commission solidarité
AFTC 74 (Association des Familles de Traumatisés Crâniens et de Cérébrolésés)	Accompagnement des victimes et des familles en Haute-Savoie	300 €	300 €	300 €

ALFAAGHS (Association de Lutte contre la Faim dans l'Agglomération Annemassienne et du Genevois Haut-Savoyard)	5 bénéficiaires de paniers alimentaires habitent la commune. Demande de 20€ par ménage	Pas de demande	Pas de demande	100 €
CROIX ROUGE Antenne La Roche Reignier	Protection civile et action sociale	non précisé	500 €	500 €
ESPACE FEMME Geneviève D. (violences conjugales)	Protection des femmes des violences conjugales	650 €	650 €	650 €
HANDI FESTIF	Voyage en Bourgogne pour les 20 ans de l'association - Cours de chants, sorties, organisation soirée annuelle, tenue de la buvette téléthon	500 €	500 €	500 €
HANDI-SPORT comité 74	Pérennisation deux postes Educateur Handisport	100 €	100 €	100 €
L'ENTRE NOUS-HDR	Café associatif HDR, animation du lieu en complément du service animation de l'HDR, financement d'activités pour les résidents	Pas de demande	Pas de demande	200 €
NOUS AUSSI (handicap mental ou psychique) fusion avec "aller plus haut"	Fonctionnement de l'Association de parents, gestionnaire de l'ESMS Nous Aussi	500 €	500 €	500 €
SECOURS CATHOLIQUE	Pour délégation 74 repas partagés - sorties ludiques et culturelles, repas Noël et réveillon solidaire - 80 ans de l'association avec grandes tablées du partage	Pas de demande	Pas de demande	400 €
LES RESTOS DU CŒUR	Aide alimentaire	600 €	300 €	300 €
DONNEURS DE SANG - Bénévoles de Reignier et environ	Collecte don du sang	400 €	400 €	400 €
TOTAL				3950€

Article 2 : Dît que les crédits seront prévus à l'article 65748 du budget 2026 du Centre Communal d'Action Sociale ;

Article 3 : Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président, ou à son représentant dans l'ordre du tableau en cas d'empêchement, pour l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de Séance



Isabelle SAGE

Le Président du C.C.A.S



Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération publiée le **10 JUIL. 2026**

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le



ID : 074-267402121-20260706-2026DELIB014-DE